



Compte rendu de la réunion du comité de quartier Paupière du 12 juin 2021

Présents : Mme Frédérique DIRAND (référente élue), Mme Claire WELSCH (conseillère municipale déléguée au quartier et au cadre de vie) et M. Michel DEPROST (conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable).

Excusés : M. Patrick VERON (Maire) et Mme Stéphanie JANKOVIC (référente riveraine).

La réunion commence peu après dix heures, après de premiers échanges dispersés. Claire Welsch explique que M. Patrick Véron, est retenu en mairie pour des cérémonies de mariages.

- **Réseau d'assainissement :**

Rue Paupière : l'habitant du 4bis, déplore qu'une évacuation des eaux pluviales, déborde en période de pluies intenses et dégage en période de chaleur des odeurs nauséabondes.

Commentaire : il faudrait connaître l'état du réseau des eaux usées ou du réseau des eaux pluviales.

- **Réseau électrique :**

L'enfouissement des réseaux est une demande forte, notamment pour des raisons esthétiques, pour des propriétaires qui souhaitent refaire leur façade. Les élus soulignent que ces travaux sont onéreux et payés par la commune et par les habitants. Ces travaux d'enfouissement ne peuvent être menés qu'en étant programmés, car ils concernent plusieurs réseaux.

- **Fibre :**

Plusieurs questions sur la fibre notamment sur l'insuffisance des accès en raison, d'après certains habitants d'une sous-estimation des besoins. Claire Welsch et Michel Deprost rappellent qu'Orange, en tant qu'opérateur de réseau, a été chargé dans le cadre d'une procédure légale, et à la demande de la Métropole, de déployer la fibre. Orange construit, en règle générale, des points de branchements pour 12 logements. A partir de ces points de branchements, les opérateurs commerciaux peuvent raccorder leurs clients.

Il est rappelé que la mission d'Orange, opérateur de réseau, déploie le réseau sur le domaine public et non dans des propriétés privées, qu'elles soient individuelles ou collectives, dans des lotissements.

Le raccordement est à la charge des propriétaires en lien avec leur opérateur.

- **Façade :**

En lien avec la question de l'enfouissement Claire Welsch explique ce que la commune prévoit de réaliser pour inciter à la réfection des façades, une aide en plus de l'aide qui peut être apportée par la commune dans la cadre d'EcoRénov.

Mairie

2 rue Louis Reverchon – 69270 COUZON AU MONT D'OR

Tél : 04 72 42 96 96 – fax : 04 78 22 11 84 – mairie@couzonaumontdor.fr – www.couzonaumontdor.fr

SIRET 216 900 688 00013 – APE 8411Z



- **Circulation :**

Dans les réseaux figurent le réseau de routes, de chemins.

Plusieurs remarques sont formulées sur le mauvais entretien ou sur l'absence d'entretien de plusieurs bordures de chaussées rue Jarnieux, et de plusieurs chemins communaux, par exemple chemin de l'Ecoran.

Réponse des élus : effectivement, l'entretien des chemins ruraux n'a pas été effectué l'année dernière à cause du Covid mais la commande est passée auprès des brigades vertes pour cette année et cela doit être fait courant juillet.

- **Rue Paupière :**

Plusieurs demandes sont exprimées sur la circulation :

Les habitants déplorent la vitesse et demandent pour certains la création de chicanes ou d'amortisseurs rue Paupière. Il semble qu'un projet a été fait sur ce sujet par la Métropole. L'ancienne référente habitante souhaite savoir si ce projet va aboutir.

Quid de l'installation de panneaux zone 30 / zone particulièrement dangereuse dans la rue côté square Villeneuve.

Angle avec la rue J. Jarnieux : certains habitants soulignent la dangerosité, notamment par manque de visibilité.

Côté St Romain : dangereux pour les piétons/ absence de visibilité.

Quid de la création d'un trottoir ?

Il est rappelé que des arrêtés fixent la limite de vitesse à 30 Km/h partout dans le village et à 20 Km/h dans plusieurs secteurs. Ces vitesses limites ne sont pas toujours respectées, loin de là. Michel Deprost rappelle qu'il incombe à chacun de respecter ces vitesses et que le but n'est pas d'interdire la voiture, mais d'en faire évoluer l'usage, d'en réduire l'usage, afin de diminuer la pollution, l'émission de carbone, les nuisances et les risques d'accident.

- **Square Villeneuve :**

Le stationnement

Les personnes déplorent le manque de places de stationnement malgré la création du parking. Des questions sont posées sur les finitions.

Réponse des élus : les finitions sont en cours avec la pose de garde-corps en métal cette semaine, il restera l'installation du local poubelles et la plantation des arbres cet automne.

Absence de marquage délimitant les places.

Réponse des élus : les places sont délimitées sur le parking droit en montant par des cabochons gris et côté gauche on attend la pose de clous inox sur le béton désactivé.

L'escalier en béton : pourquoi, est-il fini ?

Le sani crotte : va-t-il être remis en place ?

Réponse : cela n'est pas prévu

Mairie

2 rue Louis Reverchon – 69270 COUZON AU MONT D'OR

Tél : 04 72 42 96 96 – fax : 04 78 22 11 84 – mairie@couzонаumontdor.fr – www.couzонаumontdor.fr

SIRET 216 900 688 00013 – APE 8411Z



- **Le chemin de la voie ferrée côté Paupière :**

Couper la végétation,

Un habitant souligne le manque de sécurité des accès aux voies : le portillon côté chemin de la traverse est ouvert (serrure cassée), il y a souvent des jeunes sur le pont qui peuvent tomber.

- **Transports en commun :**

Plusieurs remarques portent sur les transports en commun. La demande de davantage de trains est exprimée. Il est rappelé la saturation de la ligne du Val de Saône notamment avec les trains de fret.

La desserte en transport en commun doit être améliorée fortement notamment en direction de la Part Dieu avec le 70. Pour le 43, le problème est celui des bouchons qui allongent le trajet jusqu'à une heure. Il sera nécessaire de demander au SYTRAL des solutions devant donner la priorité aux bus.

Sur les pistes cyclables : les pistes cyclables sont approuvées, sauf lorsqu'elles contraignent trop la circulation et créent des bouchons.

- **Aménagement de la zone Paupière**

Des questions sont posées sur l'aménagement de la « zone Paupière », Claire Welsch rappelle que le Maire a eu la garantie de la part de la vice-présidente en charge de l'Urbanisme, que le Plan Local de l'urbanisme et de l'Habitant de la Métropole ne sera pas modifié d'ici à la fin de ce mandat.

Il est évoqué le projet de la Loupe.

- **Projet de construction au bas de la rue Rochon.**

Le projet a été abaissé d'un étage. Il y aura 12 logements.

Est-ce que les places à l'école et à la crèche ont été prévues ?

Réponse : l'école dispose de deux classes disponibles ; pour la garde d'enfants, un processus de recrutement de nouvelles assistantes maternelles est engagé

- **Echanges sur la Combe**

Mairie

2 rue Louis Reverchon – 69270 COUZON AU MONT D'OR

Tél : 04 72 42 96 96 – fax : 04 78 22 11 84 – mairie@couzonaumontdor.fr – www.couzonaumontdor.fr

SIRET 216 900 688 00013 – APE 8411Z